



Municipalité des Cèdres

AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 477-1-2022

AVIS est par les présentes donné, par le soussigné, qu'à sa séance ordinaire tenue le 10 mai 2022, le Conseil municipal de la Municipalité des Cèdres a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 477-1-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 477-2021 AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE DE 28 125\$ POUR L'AJOUT D'UNE 7E INSTALLATION SEPTIQUE PRIVÉE SUPPLÉMENTAIRE

QUE le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé ledit règlement en date du 11 octobre 2022;

QUE le règlement entre en vigueur conformément à la Loi;

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement sur le site internet de la Municipalité à l'adresse suivante :
<https://www.ville.lescedres.qc.ca/fr/services-aux-citoyens/greffe/avis-publics>

Donné à Les Cèdres, ce 17^e jour du mois d'octobre 2022.

Jimmy Poulin, OMA, urbaniste
Greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Jimmy Poulin, secrétaire trésorier de la Municipalité des Cèdres, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant l'adoption du **règlement numéro 477-1-2022** aux deux endroits désignés par le Conseil ainsi que sur le site internet de la Municipalité, et ce en date du 17 octobre 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 17^e jour du mois d'octobre 2022.

Jimmy Poulin, OMA, urbaniste
Greffier-trésorier